

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 15 novembre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/561

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 15 novembre 2023 de Madame LIAUZUN Aurore, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'un déménagement rue Saint Esprit.

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur le voie communale afin de procéder à un déménagement au n°19 rue Saint Esprit, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, la rue Saint Esprit sera ponctuellement fermée à la circulation (*stationnement du véhicule uniquement lors des opérations de chargement ou de déchargement*).

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 21 décembre 2023 de 8h à 14h.

Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 15 novembre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

